

la plateforme – la voix forte des professionnel-le-s

c/o Société suisse des employés de commerce  
Reitergasse 9  
Case postale  
CH-8021 Zurich

## Aperçu de la session d'automne 8 – 26 septembre 2025

info@die-plattform.ch  
[die-plattform.ch/fr](http://die-plattform.ch/fr)

### Recommandations

---

#### Conseil National

N°	Objet	Consultation	Recommandation
<a href="#">16.484</a>	Assouplir les conditions encadrant le télétravail	23.09.2025	Rejet: Tenir compte des demandes ●

#### Conseil des Etats

N°	Objet	Consultation	Recommandation
<a href="#">25.046</a>	Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification	08.09.2025	Approbation: Tenir compte de la demande ●
<a href="#">23.3389</a> <a href="#">23.3298</a> <a href="#">23.3296</a> <a href="#">23.3295</a> <a href="#">23.3297</a>	Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure	08.09.2025	Approbation ●
<a href="#">24.058</a>	«Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) ». Initiative populaire	11.09.2025	Approbation ●
<a href="#">21.403</a>	Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	11.09.2025	Approbation ●
<a href="#">24.096</a>	Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux	24.09.2025	Rejet ●
<a href="#">24.097</a>	Consultation des comptes annuels des organes chargés de l'exécution commune	24.09.2025	Approbation ●

# Highlights

---

## Formation

- 25.046 Objet du Conseil fédéral (traitement par le Conseil des Etats)

### **Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification**

*Approbation selon proposition du Conseil fédéral.*

Le paquet de mesures comprend les quatre mesures suivantes:

- Compléments de titre «Professional Bachelor» et «Professional Master»
- Protection de la dénomination «école supérieure»
- L'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels et les examens professionnels fédéraux supérieurs
- Flexibilisation des études postdiplômes (EPD)

La formation professionnelle supérieure est un pilier central du système éducatif suisse et est décisive pour la compétitivité de notre économie. Des compléments de titre harmonisés et compréhensibles au niveau international renforcent la visibilité et la reconnaissance de ces diplômes, favorisent la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée et augmentent leur attractivité pour les jeunes talents. Le présent paquet de mesures est le résultat d'un processus largement soutenu mené sur plusieurs années. Les partenaires de la formation professionnelle et les acteurs des hautes écoles ont activement participé à de nombreuses séances de travail et consultations. Les compléments de titre proposés – en particulier la solution prévoyant deux titres pour trois diplômes – reflètent un compromis soigneusement négocié. La proposition de la CSEC-E visant à ajouter le complément «Professional Bachelor en [orientation]» aux diplômes délivrés par les écoles supérieures n'a pas été intégrée dans ce processus participatif. Elle n'a ni été discutée avec les partenaires associés, ni été intégrée dans la systématique consensuelle. Nous recommandons donc d'approuver le paquet de mesures adopté par la Confédération.

- 23.3389 Motion (traitement par le Conseil des Etats)
- 23.3298 Motion (traitement par le Conseil des Etats)
- 23.3296 Motion (traitement par le Conseil des Etats)
- 23.3295 Motion (traitement par le Conseil des Etats)
- 23.3297 Motion (traitement par le Conseil des Etats)

### **Equivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure**

*Fait partie du paquet de mesures recommandé sur la formation professionnelle 25.046.*

---

## Main-d'œuvre

- 24.058 Objet du Conseil fédéral (traitement par le Conseil des Etats)

### **«Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)». Initiative populaire**

*Répondre aux préoccupations centrales.*

L'initiative populaire aborde le problème des coûts élevés de l'accueil extrafamilial et réclame un droit constitutionnel à un accueil extrafamilial des enfants abordable, de bonne qualité et accessible sur l'ensemble du territoire suisse. Celui-ci doit être financé aux 2/3 par la Confédération et à 1/3 par les cantons. Les cantons devraient garantir l'accès à ces services. L'initiative populaire a l'avantage de garantir la qualité et les conditions de travail des services d'accueil des enfants et de promouvoir l'égalité en matière d'éducation pour

les enfants âgés de 3 ans et plus. Elle ne se rattache toutefois pas aux sources de financement existantes et n'exige pas non plus que les parents exercent une activité lucrative pour y avoir droit.

● 21.403 Initiative parlementaire (traitement par le Conseil des Etats)

### **Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles**

*Soutien à la promotion de la main-d'œuvre qualifiée.*

En Suisse, les coûts pour l'accueil extrafamilial des enfants sont comparativement élevés, même en tenant compte du niveau des salaires. Cette situation limite la participation au marché du travail, notamment pour les revenus moyens et élevés, et l'attractivité de la place économique suisse en pâtit. L'initiative parlementaire vise à améliorer cette situation en accordant aux parents des allocations de garde d'enfants afin de réduire le montant de leurs contributions. Y ont droit les parents exerçant une activité lucrative ou ceux qui suivent une formation initiale ou continue.

En l'état actuel des discussions, la plateforme approuve la proposition du Conseil national, qui contient les accords de programme et garantit ainsi la promotion de l'offre, améliore la qualité et crée des places en institution pour les enfants en situation de handicap.

La proposition de la commission consultative visant à encourager l'activité lucrative en fixant un seuil minimal pour le deuxième revenu doit toutefois être considérée avec prudence. L'élément déterminant pour le droit au bénéfice doit être la période d'activité professionnelle ou de formation, et non le montant du revenu

---

## **Travail 5.0**

● 16.484 Initiative parlementaire (traitement par le Conseil national)

### **Assouplir les conditions encadrant le télétravail**

*Bases légales modernes, pas de flexibilisation unilatérale de l'entreprise.*

La plateforme s'engage depuis des années en faveur d'une réglementation moderne du télétravail applicable à tous les employé-e-s en home office et pas seulement à une minorité privilégiée. La santé des employé-e-s doit être au centre des préoccupations, pas la flexibilisation de l'entreprise à tout prix. En ce sens, la plateforme salue le droit à la déconnexion pour l'ensemble des employé-e-s proposé par le Conseil fédéral. Toutefois, la proposition actuelle présente encore de graves lacunes. La plateforme recommande donc de ne pas entrer en matière (minorité Amoos). Les principaux éléments à adapter devraient être les suivants:

- Application du règlement à tous les employé-e-s ayant conclu un accord relatif au télétravail, quel que soit leur degré d'autonomie. (Projet Commission du Conseil des Etats).
- Clarté et rédaction des accords de télétravail (minorité II).
- Réglementation minimale pour le télétravail dans le Code des obligations (minorité Bregy).
- Pas d'interruptions du temps de repos – un temps de repos interrompu n'est pas un temps de repos, comme le prouvent de nombreuses études scientifiques, et va à l'encontre du principe du droit à la déconnexion (minorité Roth David).
- Pas de travail le dimanche sans autorisation – même les journées de travail plus courtes le dimanche restent pesantes et les employé-e-s de bureau soumis à la loi sur le travail refusent de travailler le dimanche (minorité II).

Le projet dans sa forme actuelle est un pas dans la mauvaise direction: il légalise des pratiques problématiques existantes en faveur des employeurs-euses, au lieu de créer des conditions de travail modernes pour l'ensemble des employé-e-s en télétravail.

## Associations membres de la plateforme

**société des employés  
de commerce**  
*ensemble, façonnons l'avenir.*

**A** **Angestellte  
Schweiz**

**SWISS  
LEADERS**

**Swiss  
Accounting**

**SALESSWISS**

**SWISS  
ENGINEERING**  
STV UTS ATS